

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVMC **2012**

29 mars 2012 | Centre de production de Charrat

Président Alain Berthouzo
Membres selon la liste de présence
Excusés 93 bureaux affiliés

L'assemblée est précédée par la visite de l'unité de production Union fruits SA à Charrat. La visite est commentée par M Didier Bertholet, qui représente la 3e génération de la famille dans le domaine. Quinze millions de francs ont été investis dans la construction du centre de tri et de conditionnement ultramoderne, destiné au traitement des 14'000 tonnes de pommes produites en Valais et commercialisés par Union - Fruits SA à Charrat. Le nouveau centre a la particularité d'être entièrement automatisé en ce qui concerne le triage, le stockage et le conditionnement de la marchandise. Après la visite, l'assemblée générale se tient dans la salle de conférence sur place.

Le président ouvre officiellement la séance accueillant les personnes présentes et les remerciant d'avoir pris du temps pour se consacrer à l'AVMC. Il se plaît de saluer la présence des personnes suivantes :

- M Jean-Albert Ferrez, président du Grand Conseil
- M Albert Fournier, Chef service des Routes et Cours d'Eau
- M Bernard Monnet, Préfet du District de Martigny qui représente à cette occasion M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly.
- M. J.-Ch. Putallaz, adjoint au chef de Service des Routes et Cours d'Eau
- M. Loris Chittaro, chef de section du Valais Central
- M. Bender Léonard, pdt de la SIA Valais
- M. B. Michellod, Président des Associations Artisanales du Valais
- M. Sébastien Nancoz, vice-directeur de la FER-VS

Un grand nombre de personnes ayant du incliner l'invitation, le président renonce à les nommer expressément et les excuse en bloc.

Il donne la parole à M Jean-Albert Ferrez, président du Grand Conseil. M Ferrez salue l'assemblée de la part du parlement valaisan, parle de son vécu en tant que grand Baillif et de tous les contacts enrichissants qu'il a eu l'occasion d'avoir durant son année. Il conclut en nous disant que modernité, innovation et technologie riment avec "formation" et nous encourage de suivre cette voie dans le cadre de notre association.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée par courrier le 5 mars 2012. Le PV de l'assemblée générale 2011 a été publié sur le site de l'AVMC. Aucune modification n'étant parvenue au Comité dans les délais prévus, l'ordre du jour suivant est accepté sans modification :

Ordre du jour :

1. Propos de bienvenue et contrôle des présences
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2011 à Sierre
3. Rapport du Comité
4. Comptes 2011
5. Budget 2012
6. Modification de l'article 3 (3^e paragraphe) des statuts

7. Elections statutaires : président, caissier, nouveaux membres comité
8. Divers

1. Propos de bienvenue et contrôle des présences

Le président a l'honneur d'ouvrir la 9ème Assemblée Générale Ordinaire de l'Association en rappelant qu'elle a été fondée à Sion, le 16 mai 2003. La date de notre assemblée a été avancée d'environ deux mois, ceci afin de ne pas avoir une collusion de date avec les débats du Grand Conseil et avec bien souvent la réception du Grand Baillif. Cependant et malgré ce changement de date, il se doit d'excuser :

- Pour le Conseil d'Etat M. Jacques Melly, mais, représenté par M le Préfet. Bernard Monnet
- Pour l'Etat du Valais : Madame et MM : Joséphine Délèze, Philippe Spörri, Herbert Imoberdorf, Gilles Genoud, Cédric Arnold, Olivier Guex, Nicolas Bolli, Marcel Schwestermann, M. Olivier Galletti
- Pour l'USIC, M. Alfred Squarrati, pdt de l'Usic suisse
- Le Président, le Directeur et le Secrétaire de la FER : MM Simon Epiney, Philippe Bétrisey et Hubert Gattlen. Ces personnes sont retenues par M Gaby Juillard qui quitte ses fonctions comme directeur de l'UCOVA.

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2011 à Sierre

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale n'étant pas demandée et aucune remarque n'étant faite à son encontre, ce dernier est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Comité

Une association comme la nôtre se doit de déployer des efforts constants en matière de communication et de représentation. On sait aussi que trop d'information tue l'information ; il faut donc doser et cibler ce que nous voulons communiquer et faire passer.

Nous nous réjouissons donc de vous rappeler la diversité de nos activités durant cette année écoulée, qui se sont basées sur des actions essentielles pour la défense de nos intérêts.

Pour information, actuellement, notre association compte 236 bureaux et nous poursuivons notre démarche de recrutement en collaboration avec M. Sébastien Nançoz de la Fer-VS.

Pour initier son rapport 2011, votre comité tient à vous remettre en mémoire nos activités, en relation avec le document « Quelques bonnes raisons d'adhérer à l'AVMC ».

Elle défend vos intérêts :

- Travaillant en commissions, votre comité, pour cette année, s'est réuni en séance plénière à 9 reprises et ceci sans compter sur nos présences dans les différentes commissions de travail que ce soit au sein de Construction Valais, à la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie, à la Protection des travailleurs, à la Commission du DTEE, à la Fer VS.
- La commission chargée des relations employés - employeurs a été sollicitée dans le cadre de la réactualisation annuelle du contrat-type.
- Deux représentants de notre association font partie de cette commission. La demande de nos partenaires sociaux, il faut le rappeler, (SUNIA-UNIA-Syndicats Chrétiens et l'ACBIV) est souvent la même :
 - Augmentations des salaires de base
 - Renchérissement
 - Augmentation des vacances
 - Réduction des heures de travail hebdomadaires.

Cette séance est présidée par Monsieur le juge Jacques Berthouzoz avec un acteur de négociation très proche de nos intérêts, M. Pierre-Alain Lugon.

- La Commission juridique a suivi avec satisfaction le débat du Grand Conseil lié à l'augmentation des seuils du gré à gré jusqu'à 150'000.- pour les marchés de services.

Plus de quatre années de persévérance pour que les différents acteurs de la construction comprennent que nos vues étaient tout à fait légitimes dans la défense des intérêts des collectivités et par réciprocité dans l'intérêt de nos professions.

Dans le cadre de la Foire du Valais en octobre 2011, le bureau des métiers a lancé un débat important autour des métiers de la construction avec comme slogan : Quand les marchés publics dérapent.

Elle favorise les contacts professionnels :

- dans le cadre romand, Mme Viviane ZEHNDER a présidé la CRAIA pendant deux ans.
- Elle est arrivée au terme de son mandat en octobre 2011 et actuellement elle nous représente en qualité de membre.
- Sous sa houlette, ce comité a mis sur pied l'observatoire des marchés publics dans le canton de Vaud avec comme référence le modèle genevois.
- Il a aussi demandé le soutien des fournisseurs de logiciels à la formation des apprentis.
- Les montants invoqués approchent les 12'000 Frs pour l'équipement d'un poste apprenti et pour sa mise à jour.
- Le conseil d'Etat a été approché à ce sujet.
- Une intervention romande auprès des fournisseurs peut être envisagée.

Elle favorise la gestion administrative de vos structures :

- Membre du comité de la FER VS et vice- président, nous sommes un partenaire fort de cette institution, puisque association fondatrice.
- Elle regroupe :
- une caisse AVS 106.7-AI-APG
- une caisse de prévoyance CAPUVA
- trois caisses d'allocations familiales CACI_CAFIA_CIAF
- une caisse collective maladie et accidents.

Cette institution va fêter prochainement son 1000^e membre individuel.

Un service juridique par l'intermédiaire de la FER GE propose une aide d'assistance et de documentation dans le domaine du droit au travail.

Elle garantit la compétence et la qualité de ses membres :

D'entente avec le service de la protection des travailleurs et des relations du travail avec comme nouveau chef du service M. Nicolas Bolli.

Nous contrôlons et donnons un préavis concernant les inscriptions et le renouvellement des mandataires sur les listes permanentes.

En conformité avec nos statuts, la formation supérieure est un critère déterminant pour être inscrits sur ces listes.

Elle se préoccupe de la formation professionnelle :

En qualité d'association patronale, nous avons participé financièrement en soutenant les sociétés académiques professionnelles à se présenter à Your Challenge. Cette troisième édition a eu lieu du 6 au 11 mars de cette année.

D'entente avec le service de la formation professionnelle, nous avons contribué à la mise en place de la commission des cours interentreprises. M. Jacques Fournier est notre représentant.

Nous soutenons également financièrement cette commission dans le cadre des déplacements des apprentis lors des visites de chantier.

Elle est devenue partenaire des Maîtres de l'ouvrage public :

La commission DTEE, sous la responsabilité de Jacques Fournier, et d'entente avec les responsables du service cantonal cette commission est toujours très active.

- Pour cette année, elle a élaboré un cahier des charges type pour les appels d'offres des mandataires. Ce cahier des charges devrait permettre à chaque service de l'Etat liés aux mandataires de procéder de la même manière. Le service juridique a donné son accord pour ce cahier des charges.
- Le tarif des frais secondaires est remis à jour chaque année et est transmis à tous les services liés au DTEE. Il sera inséré sur le site AVMC puisqu'il a été avalisé par le Conseil d'Etat en décembre 2011.
- Elle a remis à jour la convention de partenariat liée à cette commission de travail permanente DTEE-AVMC-Usic VS et sera signée prochainement.
- Cette présente convention définit le cadre d'un partenariat entre le DTEE représenté par les différents services du département, par l'office de construction des routes nationales et nos associations.
- Nous vous informons que le nouveau chef de service du DTEE M. Jean-Michel Germanier prendra ses fonctions dans quelques jours.

Elle effectue un lobbying important :

Membre du comité de construction Valais, nous traitons de sujets bien différents tel que :

- .. Le travail au noir et les travailleurs détachés
- .. Les marchés publics et les applications
- .. Les garanties de bonne exécution
- .. La commission d'arbitrage et de conciliation

Dans le cadre des marchés publics, sous la Présidence de M. Gabriel Décaillet, directeur du bureau des métiers, une commission a été mise sur pied afin de définir des critères d'adjudications et des critères d'exclusions.

Dans cette commission font également partie M. Martin Zurwerra et Mme Gisèle Fauchère-Jacquemin pour l'Etat du Valais.

Nous élaborons également une directive fixant les modalités de l'autocontrôle et de surveillance des procédures d'adjudication.

Pour ce faire, les associations professionnelles liées au bureau des métiers devraient quant à elle fixer les exigences professionnelles minimales qu'une entreprise devra remplir.

Les exigences professionnelles minimales, qu'une entreprise se doit de répondre, fixent les marchés d'adjudication.

Exemple : pour un marché jusqu'à 150'000.- l'entreprise doit avoir 1 contremaître et 2 CFC.

Cette nouvelle disposition favoriserait la formation des apprentis et surtout la qualité de travail.

Nous ne saurions mettre un terme au rapport d'activité de votre Comité sans évoquer la conjoncture économique.

Après un début d'année 2011 en fanfare, l'économie valaisanne a considérablement perdu son élan.

Ce ralentissement a touché toutes les branches, aussi bien du secondaire que du tertiaire.

Grâce à des impulsions fortes de la construction, ce secteur a montré des signes plus prometteurs.

L'hôtellerie sous l'influence du franc fort et sous la faiblesse de la zone Euro a connu également une évolution négative.

Pour 2012, par la lettre économique de la BCV, le Valais devait se préparer à un refroidissement conjoncturel. C'était encore sans compter sur l'initiative Franz Weber.

Pour nous, c'est un coup de massue mais, il fallait tout de même s'attendre un petit peu.

Nous constatons que c'est ceux qui n'y habitent pas qui ont décidés.

Cependant, de nombreux signaux nous avaient été envoyés, notamment en relation avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

La Confédération et les milieux de protection de la nature ont oublié les efforts que le canton du Valais avait consentis. Notre conseiller d'Etat M. Cina avait proposés :

- En novembre 2006, le frein pour les constructions, limité par le temps, pour 7 communes afin d'absorber les 1400 actes non-inscrits au RF. Cette mesure provisoire était limitée à 1 an.
- Dès novembre 2007, nouveau règlement pour toute les communes afin de limiter les résidences secondaires.
- Utilisation de la fiche du plan directeur Di3 pour la gestion de l'occupation du sol pour les résidences secondaires.

Ces efforts n'ont jamais été relevés lors des débats au niveau national.

Une question que l'on peut se poser ?

Pourquoi le Conseil Fédéral et pourquoi nos parlementaires n'ont pas proposé un contre-projet comme cela se fait régulièrement ? Les "Y'a qu'à" n'ont jamais trouvé de bonnes réponses.

Notre association, membre de Construction Valais, a rejeté cette initiative. Etant donné le peu de soutien que nous avons reçu de Construction Suisse, nous avons, par courriel du 13 mars dernier, démissionné avec effet immédiat de Construction Suisse.

Nous relevons aussi que l'Association Valaisanne des arts et métiers n'a pas eu plus d'écho auprès de l'association suisse et que l'économie suisse a manqué de professionnalisme.

Pour pallier à cette initiative, le Conseil d'Etat a défini un plan d'action sur quatre volets :

- Volet juridique
- Volet conseil
- Volet plan d'action hébergement touristique
- Volet plan d'action économique

Il a demandé expressément une intégration des autorités valaisannes dans le groupe de travail mis en place pour la concrétisation législative de cette initiative au niveau du Département Fédéral.

La CVCI, dont nous faisons partie, soutient nos autorités dans ces démarches.

Il y a tout de même une note positive, nous apprenons que M. Cina a été accepté dans la commission pour l'élaboration de la loi ainsi que de l'ordonnance d'application sur les résidences secondaires.

Espérons que notre conseiller d'Etat trouvera des alliances franches dans les zones fortement touchées par l'acceptation de l'initiative mais surtout aussi avec la zone romande.

C'est bien souvent dans l'adversité que nous sommes forts alors faisons confiance à nos représentants qui n'ont d'autre choix que celui de ne pas nous décevoir.

Nos parlementaires devront également trouver des alliances liées à la session de printemps des chambres fédérales. Les sujets traités sont :

- La loi sur l'aménagement du territoire
- La loi sur les résidences secondaires
- La caisse unique, ainsi que le rapprochement du 1er et 2ème pilier.

Comme vous le constatez, ce rapport d'activité laisse entrevoir que votre Comité ne travaille pas en vase clos. Il entretient des rapports fructueux avec les cantons romands, il collabore activement aux groupements de la branche économique de la construction.

Dans ce même esprit, il est amené à partager de plus en plus ses expériences et points de vue avec les Associations Professionnelles et Académiques.

Avant de terminer, le président remercie, au nom de l'assemblée et du Comité : Le Conseil d'Etat et ses chefs de services et de sections, les présidents des associations sœurs, avec un clin d'œil particulier à M. Albert Fournier qui nous a soutenus dans nos démarches et à qui nous souhaitons une excellente retraite.

En conclusion, le président tient à exprimer sa gratitude à tout son Comité : créatif et soucieux, il œuvre avec efficacité, fait preuve d'engagement et d'enthousiasme, accomplit ses tâches avec célérité et sérieux dans la bonne humeur, tout en réitérant sa patience et tolérance envers son Président. La tâche est toujours passionnante, l'action et ses fruits en atténuent sa lourdeur.

4. Comptes 2011

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de Frs 9'416.10, le bilan au 31 décembre 2011 est de Frs 140'835.22 et le solde en banque s'élève à Frs 75'724.90.

Rapport de vérification

Le rapport de l'organe de contrôle est rédigé par MM. Jérôme Déchanez et Michel Troillet ; sur la base des vérifications effectuées, il propose à l'Assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

Approbation et décharge

L'assemblée approuve les comptes et donne décharge au trésorier et au comité.

5. Budget 2012

Un projet cadre de budget a été élaboré.

Celui-ci doit être considéré comme provisoire afin de permettre au Comité qui ressortira de la présente Assemblée Générale, d'avoir des pistes d'investigations.

Le nombre d'adhérents au 31.12.2011 est de 236.

Le budget 2012 est passé en revue. Le total des produits est estimé à Frs 65'000.- et le total des charges de Frs 62'900.-. Le résultat prévoit un bénéfice de Frs 2'100.-

L'assemblée accepte le budget tel que présenté.

6. Modification de l'article 3 (3^e paragraphe) des statuts

Modification de l'article 3 des statuts, 3^e paragraphe, nouveau texte (**en gras**) :

Les membres décomptent les ~~prestations sociales AVS, AF, AC, par la FAPBT~~ **cotisations sociales AVS-AI-APG, AC et AF par l'intermédiaire de la Caisse de compensation FER VALAIS 106.7.** Font exception les bureaux déjà engagés ~~par une autre association auprès d'une autre institution.~~

L'article est modifié sans commentaires par l'assemblée.

7. Elections statutaires président, caissier, nouveaux membres comité

Comme évoqué dans notre rapport d'activité, notre Comité dans sa composition actuelle, issue de notre Assemblée constitutive, a siégé durant 3 ans.

Il est rappelé qu'actuellement il est composé de :

trois architectes

- Mme Viviane Zehnderr, arch. EPFL, établie à St Maurice. Ancienne députée au Grand Conseil.
- M. Joseph Cordonier, architecte HES-UTS, établi à Lens, membre du Comité de l'UTS Valais Romand
- M. Jean-Michel Darioli, architecte, établi à Sierre, Président de l'UVAI.

deux ingénieurs et un géomètre

- M. Philippe Bruchez, ingénieur civil EPFL-SIA, établi à Fully, fonctionnant depuis 6 ans comme trésorier de notre Association
- Votre serviteur, ingénieur géomètre ETS, établi à Conthey, copropriétaire du bureau BSS SA

- M. Jacques Fournier, ingénieur civil HES-ETS, membre de la Direction du Bureau KBM, établi à Sion, vice-Président de votre Association.

deux représentants des Bureaux techniques

- M. Christian Andenmathen, maîtrise fédérale en installations sanitaires, propriétaire du Bureau Sanitec, établi à Sion,
- M. Gilles Borgeaud, installateur électricien, diplômé, maîtrise, propriétaire du Bureau EEM SA, établi à Monthey

Deux membres ont émis le vœu de ne pas remettre leur mandat à disposition de l'Assemblée Générale et ainsi rejoindre les rangs des membres.

Il s'agit de :

- M. Philippe Bruchez, fonctionnant depuis 6 ans comme trésorier de notre Association
- Votre serviteur, Président,

Dans le respect de la démocratie, nous avons fait état de ces vacances et sollicité des candidatures.

Aucune ne nous ayant été proposée, nous nous sommes mis à la recherche de membres intéressés à la défense des intérêts patronaux.

Votre Comité sortant a le plaisir de vous proposer les personnalités suivantes :

Pour représenter les ingénieurs, il présente :

La candidature de M. **Alexandre Blanc**, copropriétaire du Bureau Blanc et Schmid à Ayent et également copropriétaire du bureau Géomètre centre à Sion
Ingénieur civil EPFL et Ingénieur géomètre-officiel EPFL de formation.

Ainsi que la candidature de M. **Pierre-Alain Gabbud**, Ingénieur HES-UTS en électricité, directeur du bureau DPE Electrotechnique SA à Sierre.

Il n'y a pas d'autres propositions de l'assemblée.

Le président propose également à l'Assemblée de réélire par acclamation les membres sortants remettant leur mandat à disposition de l'Assemblée.

Le Comité étant à nouveau au complet et votre serviteur étant démissionnaire, il revient à l'Assemblée Générale d'élire son Président.

Pour ce faire, le président sortant a le plaisir de proposer la candidature de M. **Joseph Cordonier**.

Comme précisé ci-avant, M. Joseph Cordonier est propriétaire du bureau qui porte son nom à Lens. Il est architecte HES-UTS, au bénéfice d'expériences variées (associatives), également Président de l'UTS Valais. Comme loisir Joseph est instructeur suisse de Vol à Voile. Au niveau familial, il est marié et père de trois enfants.

La candidature est soumise à l'approbation, qui se fait par acclamation.

Josef remercie le président sortant pour sa détermination et précision, pour tout son engagement au sein de notre association. Un présent est offert au président sortant ainsi qu'au trésorier, en guise de remerciement pour tout le travail accompli.

Comme trésorier, M. Pierre-Alain Gabbud est élu par acclamation.

Les vérificateurs des comptes au nombre de trois, 2 vérificateurs et un suppléant remettent eux aussi leur mandat à disposition; il est proposé de reconduire pour 3 ans MM. Michel Troillet, architecte ETS/UTS, à Martigny, Jérôme Déchanez, architecte à Sion en tant que vérificateurs, ainsi que M. Camille Bayard à Sierre, en tant que vérificateur suppléant.

9. Divers

J. Christophe Putallaz prend la parole pour nous parler notamment des éléments suivants :

- Les investissements projetés du service
- Nouvelle ordonnance sur les marchés publics
- Teneur du nouveau cahier des charges
- mise en place du système informatique de la classification des bureaux et du personnel. BURING
- élaboration d'un "concept de plan d'action en cas de séisme – après séisme"

Pour conclure, il souhaite une bonne retraite à M Albert Fournier.

La parole n'étant plus demandée, la séance est officiellement close et les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié ainsi qu'un repas en commun.

Procès-verbal tenu par la secrétaire de l'AVMC, Viviane Zehnder

